

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 7 décembre 2020**

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Appel | 3 |
| 2. Approbation de l'ordre du jour | 3 |
| 6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales. | 4 |
| 7. Préavis Municipal N°15/2020 : Budget 2021. | 5 |
| 8. Préavis municipal N° 16/2020 : Demande de crédit de CHF 470'000.—TTC pour la Revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant ; | 5 |
| 9. Préavis municipal No 17/2020 : Demande de crédit de CHF 300'000.—TTC pour la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées du Croue ; | 9 |
| 10. Réponse au postulat Grandjean : Postulat invitant la Municipalité à étudier l'opportunité « de quitter le RAT et de créer une nouvelle structure d'accueil en partenariat avec d'autres communes qui partagent notre souci de financement » ; | 10 |
| 11. Divers et propositions individuelles ; | 10 |
| 12. Annonce de préavis futurs ; | 11 |

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité.

La Secrétaire procède à l'appel : 33 membres sont présents et 14 sont excusés et 1 absent (Monsieur Luigi Crispoldi);

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet à approbation l'ordre du jour modifié au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité moins une abstention.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 16 novembre 2020.

Le Président soumet à approbation le procès-verbal du 16 novembre 2020. **Il est accepté par 27 oui, 1 non et 2 abstentions.**

4. Communications du Bureau

Le Président informe que lors des votations du 29 novembre 2020, qui se sont bien déroulées, il y a eu un taux de participation très honorable de 53,5 %. Concernant les commissions ad hoc, il explique qu'une commission s'est permis de faire appel à des personnes externes. Il rappelle l'article de la loi sur les communes qui précise que toute participation d'une personne externe à la commission doit faire l'objet d'une demande préalable à la Municipalité ainsi que d'une information préalable au bureau du Conseil. Il demande aux commissions permanentes de bien vouloir transmettre au bureau du Conseil leurs décomptes des présences en séances de commissions. Pour terminer, concernant les élections de la nouvelle législature (2021-2026) il informe qu'il se représentera et afin que tous les Conseillers communaux puissent se réinscrire, une liste d'entente pour le Conseil communal sera mise à disposition à la fin de la séance de ce soir. Cela évitera aux intéressés de passer au Greffe.

5. Communications de la Municipalité

M^{me} la Syndique rebondit sur les propos du Président concernant la prochaine législature et communique que la Municipalité aimerait non seulement vous encourager à vous représenter, mais également à en parler autour de vous. C'est l'opportunité de participer à la vie et à l'avenir de la Commune, d'expliquer autour de vous le travail qui se fait et la possibilité que chacun a de faire partie de l'histoire de la commune d'Arzier-Le Muids. C'est l'occasion d'initier un projet à travers d'un postulat, d'une motion ou de modifier un préavis municipal à travers un amendement. Expliquer qu'être Conseiller communal ou Municipal c'est œuvrer concrètement pour le bien de la communauté et pour le bien-être de tous. Comme Monsieur le Président l'a indiqué, cette liste sera disponible à la fin de la séance de ce soir et ainsi chacun pourra s'engager dès ce soir. Dès demain matin, la liste sera disponible auprès de l'Administration communale, et cela qu'au 18 janvier 2021. Elle rappelle que l'Administration communale sera fermée du lundi 21 décembre 2020 jusqu'au lundi 4 janvier 2021. Elle explique également que du fait que les réunions sont problématiques, au lieu de faire une

séance d'information (comme cela se fait en fin de législature) la Municipalité a décidé de faire un tous ménages qui sera distribué la semaine prochaine à la population d'Arzier-Le Muids, une brochure qui expliquera ce qu'est le travail de Municipal ou de Conseiller communal et comment faire pour s'inscrire. A la sortie, chacun trouvera des flyers qui encouragent à aller sur le site www.pour-ma-commune.ch. Concernant le personnel communal; **Monsieur Michel Pannatier** effectuera, demain, son dernier jour à l'administration, elle lui souhaite le meilleur pour la suite lors de son retour dans son Valais natal. **Monsieur Valentin Peccaud**, apprenti forestier bûcheron, a démissionné pour terminer son apprentissage dans l'entreprise de l'ancien forestier bûcheron **Monsieur Caspar**, elle espère que ce changement lui apportera la motivation nécessaire pour réussir ses examens. Concernant les manifestations, elle dit qu'il n'y a pas grand-chose à expliquer, sauf pour le Noël villageois, mais elle laisse le soin à **Monsieur Ray** d'apporter plus de détails sur cette manifestation. Concernant la distribution des sapins, tout s'est bien passé et remercie ceux qui y ont participé et d'avoir bien suivi les consignes qui étaient vraiment « **Covidfriendly** ». Concernant l'élimination des sapins et la fête des Rois, manifestations qui devraient se tenir le 9 janvier à la déchetterie, ces dernières seront certainement annulées. Elle annonce encore que la Municipalité a décidé de soutenir les vigneron via l'action « **Intervention vignerons** » en mettant en vente la réserve communale l'Oujonnet et pour finir elle donne une information provenant de la préfecture : l'Abbaye de Bonmont est à la recherche d'un intendant pour environ 400 heures par année. Si cela intéresse quelqu'un il faut contacter la Fondation de l'Abbaye de Bonmont ou l'administration communale qui donnera toutes les informations nécessaires.

M. Nicolas Ray informe, concernant la fête traditionnelle de Noël, il explique qu'il est exclu de rassembler plus de 350 personnes dans la salle du CCS pour écouter les enfants chanter, comme cela se fait chaque année « **c'est impossible** ». Les chants des enfants seront enregistrés, puis les vidéos seront mises sur un site de l'État de Vaud. Les parents recevront un lien pour voir leurs enfants chanter, classe par classe, mais bien évidemment cela ne sera pas publié puisqu'il s'agit d'enfants. Le soir de la fête du 17 décembre tous les élèves d'Arzier-Le Muids, de la 1P à la 6P, recevront une lanterne volante et ce même 17 décembre à 20h00, si les conditions météo le permettent, les deux villages lâcheront leurs lanternes simultanément, ce qui devrait donner un très joli moment. **Monsieur Ray** annonce qu'il lui reste encore quelques lanternes pour des enfants qui ne sont en classe à Arzier mais qui aimeraient bien lâcher une lanterne et il rappelle que ces lanternes sont à dispositions à l'administration communale pour les enfants de Saint-Cergue.

M. Christian Dugon n'a pas de communication.

M^{me} Elvira Rölli n'a pas de communication.

M. Patrick Hübscher demande au Président d'accorder, si nécessaire, la parole à Madame la Boursière, ce qui lui est accordé.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

M. Christian Brügger voir annexe 1.

M^{me} Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE n'a pas de communication.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional, informe que la prochaine séance du Conseil Région de Nyon aura lieu jeudi 9 décembre. A l'ordre du jour « **le Budget 2021** ».

M^{me} Fanny Weinmann pour le RAT n'a pas de communication.

M. François Esselborn délégué d'Arzier-Le Muids auprès du Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle n'a pas de communication.

7. Préavis Municipal N°15/2020 : Budget 2021.

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose, ce qui n'est pas le cas.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°15/2020 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président commence à passer en revue les différentes rubriques du budget.

M^{me} Gwendoline Nydegger apporte une précision concernant le chiffre 710 (Service communal et intercommunal) : la nouvelle crèche n'est pas rue du Village 2a mais « **2b** ».

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions, ni de commentaires.

| |
|--|
| Le Préavis municipal N° 15/2020 est accepté à l'unanimité (31 oui, 0 non et 1 abstention) |
|--|

8. Préavis municipal N° 16/2020 et son amendement: Demande de crédit de CHF 470'000.– TTC ramené à CHF 436'000.– TTC pour la revitalisation et remise à ciel ouvert d'un affluent du ruisseau Le Montant;

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose.

M^{me} Elvira Rölli explique que suite aux deux séances avec les commissions des finances et ad hoc, elle a des réponses à donner au rapport de minorité de la commission ad hoc. Suite à ces séances de commission, nous vous présentons cet amendement car effectivement nous avons été maladroits. Dans notre souci de transparence et dans le but de bien séparer la renaturation du ruisseau le Bix et la renaturation de cette zone du Marais, ces deux projets faisaient partie intégrale du préavis No 03/2017. Afin de bien séparer les deux projets, nous avons trouvé pertinent de tout regrouper dans ce préavis No 16/2020 cumulant ainsi tous les

montants concernant le projet. C'était maladroite, raison pour laquelle nous présentons aujourd'hui son amendement. Le rapport de minorité de la commission ad hoc nous reproche le mal fondé du projet car, selon eux, la situation actuelle ne présente aucun danger et que ce projet va exactement dans le sens contraire du but qu'il vise. Selon **Madame Rölli**, si l'on veut protéger la nature et les environ 50 espèces concernées (oiseaux, papillons, reptiles, orthoptères, etc.) la situation actuelle présente un danger pour cette biodiversité qui ne peut être conservée sans une délicate intervention humaine, en collaboration avec les agriculteurs et les forestiers. L'ensemble des terrains sont exploités en prairies intensives. Le nombre d'experts qui ont travaillé à l'étude de ce projet est important : **Madame Bernadette Droz**, scientifique du patrimoine naturel, **Monsieur Vincent Baudraz**, spécialiste suisse des papillons, **Monsieur Stève Breitenmoser**, spécialiste des orthoptères, le bureau Schenk, ingénieurs, l'inspecteur forestier et le garde forestier ainsi que les agriculteurs. Un appel supplémentaire au Parc Jura VD et à Pro Natura serait inutile et engagerait des coûts supplémentaires. Le montant des honoraires a quant à lui été calculé selon les normes usuelles. Les prestations d'entretien sur le long terme sont une partie très importante du préavis et en font partie. Des subventions à hauteur de 95% sont garanties et planifiées en 2021. Dès l'octroi du permis de construire, les factures seront transmises à qui de droit, au fur et à mesure de leur paiement afin de toucher immédiatement les subventions cantonales et fédérales. Par contre, si rien n'est entrepris, la perte de la fonctionnalité du cours d'eau et de la mosaïque d'habitats connexes va se poursuivre. Toute la partie amont du projet va évoluer rapidement et se transformer en forêt. Une étude avait déjà été présentée avec le préavis 03/2017 que le Conseil avait accepté avec un seul NON et une abstention. Ces travaux vont assurer la restauration du cours d'eau, l'exploitation traditionnelle des prairies de fauche, la conservation des zones humides et la création de « **Bassières** » (mot romand désignant une gouille). La Municipalité a décidé de supporter ce projet communal de grande importance pour la préservation de la biodiversité car elle est sensible à la protection de la nature. De plus, nous estimons qu'un coût d'environ CHF 20'000.– est supportable pour le ménage communal.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°16/2020 tel que présenté par la Municipalité.

M. Alessandro Gassmann lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui a conclu d'accepter à la majorité de trois membres (**M^{me} Anne-Laure Forel, M. Olivier Badan et M. Hervé Grossrieder**) le préavis municipal N°16/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Alessandro Gassmann lit en suite les conclusions du rapport de minorité de la Commission ad hoc qui, a conclu au rejet par deux membres (**M. Frédéric Boy et M. Alessandro Gassmann**) du préavis municipal N°16/2020 tel que proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mathieu Ruchat explique qu'il exploite une petite parcelle dans cette zone. Il trouve que tout ce qui est mis en place pour réaménager cette zone est très bien. Ce qui le sidère ce sont les montants, et quand on arrive à CHF 136'000.– de frais d'étude pour ouvrir un ruisseau et pour ses aménagements, il a l'impression que c'est parce que c'est payé par l'État. Si on se

permet de facturer CHF 34'000.– pour les honoraires de « **Paysage et Environnement** », il dit que même si l'on ne paye que le 5% c'est trop d'argent. Le projet est bien, mais que prendre dans les caisses de l'État et du Canton, c'est non.

M. Christian Brügger explique que dès qu'il pleut beaucoup, cette zone est inondée. Il dit avoir vu, dans d'autres Cantons, que pour ce genre de travaux, les frais d'étude sont assez chers car il faut installer des pentes dans l'élargissement du ruisseau qui soient aptes à retenir les eaux pour éviter les débordements. **Monsieur Brügger** dit qu'il faut faire des calculs pour qu'en cas de crue, cette dernière puisse être restreinte et ne pas quitter le lit du ruisseau. Oui cela coûte très cher et encore plus cher pour d'autres Communes. Si l'on restreint d'une façon ou d'une autre le montant des frais d'études il se pourrait qu'après les travaux le résultat ne soit pas celui que l'on attendait. Il y a donc un risque si l'on réduit le montant de ces études.

M. Hervé Grossrieder explique que la biodiversité manque en Suisse. Il est vrai que le montant est important mais c'est de l'argent qui a déjà été voté au niveau du Canton et de la Confédération. Si cet argent n'est pas investi dans la Commune il sera investi ailleurs. La somme qui serait à charge de la Commune serait d'environ CHF 20'000.– Il y a des frais d'étude qui ont déjà été engagés et cette zone d'un hectare est inutilisable pour l'agriculture qui certainement recevra des paiements directs pour celle-ci, même si cela coûte peut-être un peu d'argent à la Commune.

M. Patrick König s'aperçoit que la minorité de la Commission ne se penche principalement que sur les coûts, les montants engendrés par ce projet et que finalement il y a peu d'échos sur la nature même du projet. Il se demande si cela va dans le sens de la philosophie des commissions ad hoc ou ne serait-ce pas plutôt à la Commission des finances de présenter un rapport de minorité. Il se pose également des questions en ce qui concerne le fait de faire appel à des spécialistes environnementaux comme « **Parc Jura vaudois ou Pro Natura** », et de souscrire à ce genre de démarche, compte tenu de l'expérience négative du Marais Rouge avec dans un premier temps un assèchement du marais suite à la pose de clôtures tout autour de ce dernier, puis par la suite de grands travaux de fouilles pour ré-humidifier une prairie qui l'était préalablement et qui avait complètement disparu. Finalement il dit que pour Le Montant une vision globale du site plutôt que par un spécialiste des fleurs et des papillons serait peut-être plus utile.

M^{me} Elvira Rölli donne quelques précisions. Elle explique que ce projet va s'étaler jusqu'en 2023, ce qui explique les sommes engendrées. N'étant pas les initiateurs de ce projet puisque c'est un projet cantonal, ce n'est pas à la Municipalité qui a décidé de s'adresser à « **Pro Natura ou Parc Jura vaudois** ». Elle ajoute que si ce préavis est validé, il aura une mise à l'enquête et lors de celle-ci, Pro Natura, Parc Jura vaudois ou tout un chacun pourra s'opposer à ce projet.

M. Alessandro Gassmann explique que la question liée à cet investissement et à la pertinence des choix est une prérogative de la commission ad hoc. Ensuite, la commission n'a pas fait que de critiquer l'aspect financier, mais également les aspects techniques, dont entre autres la problématique de la pose d'une canalisation, de même que le manque d'informations. Il ajoute qu'il va être dépensé une fortune sur une zone marécageuse qui pour le moment ne présente aucune menace sécuritaire et que des experts leur ont dit que si l'on veut faire

quelque chose de naturel, il faut laisser tout simplement la nature faire son travail et que cela ne coûtera pas un franc.

Le Président rebondit sur l'intervention de **Monsieur Gassmann** et revient sur les propos de **Monsieur König**. Il précise que la Commission des finances est là uniquement pour étudier l'impact financier pour la Commune du coût d'un préavis et que c'est la prérogative de la Commission ad hoc de se prononcer sur son opportunité.

M. Christian Brügger n'est pas d'accord sur l'aspect sécuritaire car lorsque le ruisseau a débordé il y a eu une rentée d'eau dans le sous-sol d'une villa. Il va même, lors de grosses crues s'écouler sur la route cantonale.

M. Frédéric Boy commente et complète avec diverses informations relatives au volume et au débit de l'eau les points du rapport de minorité. Il rajoute que **Monsieur Gassman** et lui-même ne sont pas contre l'écologie. Ils pensent que ce n'est pas de l'argent investi pertinemment au vu des volumes et de leur impact.

M. Hervé Grossrieder se demande pourquoi avec tous nos propres « spécialistes » on a voté un projet d'étude de CHF 130'000.– .

M^{me} Elvira Rölli précise qu'il y a tout de même de grands spécialistes cantonaux et locaux qui se sont plongés sur cette zone depuis 2017. Elle rappelle que **Madame Susana Feire**, qui a participé à la commission ad hoc et travaille pour le bureau Schenk qui conduit ce projet depuis 2017, est ingénieure en hydrologie. **Madame Rölli** explique que le but de ce projet n'est pas de tuer la faune, mais au contraire de la protéger et d'amener d'autres espèces. Elle rappelle également que cette renaturation fait partie intégrante de toute une étude de revitalisation des zones humides comprenant aussi le Bois de Chêne. Les espèces que l'on va trouver dans cette zone sont aussi présentes dans le Bois de Chêne. Il s'agit donc d'une vision régionale et non pas seulement que pour Arzier-Le Muids. **Madame Rölli** ne peut pas accepter que l'on dise que l'eau va arriver plus vite. Il y a des spécialistes qui ont étudié cela afin d'améliorer ces écoulements d'eau qui se retrouvent sur le chemin Fin d'Elez et qui débordent sur la route cantonale. Il est précisé que la « Bassière » va retenir l'eau. Actuellement c'est inondé de manière sauvage et ce n'est pas comme cela que l'on favorise la faune. Toutes ces mesures vont permettre de conserver les zones humides de grande valeur et les « **Bassières** » créeront des conditions favorables pour les batraciens. **Madame Rölli** ajoute que, concernant cette histoire de canalisation supplémentaire qu'elle aurait augmenté de CHF 150'000.–le préavis actuel. Les spécialistes qui ont étudié ce projet depuis des années se sont rendu compte que cette canalisation n'apporterait aucun point positif au projet.

M. Frédéric Boy apporte encore quelques informations et mesures complémentaires relatives à la canalisation proposée (Cf. Rapport de minorité de la Commission ad hoc).

M. François Esselborn a quelques doutes car, dans le préavis 03/2017 il était clairement fait mention d'une subvention de 60% par la Confédération et de 35% par le Canton Il précise que dans l'amendement le conditionnel est utilisé en ce qui concerne cette participation : « **35% pourraient être alloués par la Confédération sous réserve des disponibilités financières**

globales, qui dépendent du type de projet et de la période d'exécution » et que ce soir on répète que c'est un engagement ferme. Il dit ne plus savoir à quel Saint se vouer.

M^{me} Elvira Rölli répond qu'il y avait une erreur dans la clef de répartition des subventions figurant dans le préavis No 03/2017 et que c'est au conditionnel car les 60% c'est le Canton qui les paie et les 35% la Confédération. Ce conditionnel est utilisé car, en cas d'acceptation du préavis ce soir, ce dernier devra être mis à l'enquête et il est clair que le subventionnement de la Confédération est conditionné à l'obtention d'un permis de construire.

M. Eric Jaquet revient sur le Marais Rouge qui, lui aussi traversait la route. Il explique qu'il y a une vingtaine d'année des biologistes sont venus et ils ont fait des travaux. Aujourd'hui le Marais Rouge est à sec et de plus le Canton de Vaud l'a abandonné. Il aimerait avoir une garantie pour le projet de « **L'affluent du ruisseau Le Montant** ».

M. Alessandro Gassmann souligne qu'en commission il a été évoqué la question de la détérioration du Marais Rouge suite à l'intervention humaine. Des crédits d'étude ont été votés en 2017 mais les rapports n'ont pas été visibles malgré des coûts substantiels.

Le Président clôt la discussion et fait voter l'amendement proposé par la Municipalité.

L'amendement est accepté à la majorité par 11 oui, 1 non et 4 abstentions

Le Président passe maintenant au vote du préavis N° 16/2020 tel qu'amendé (ramené à CHF 436'000.–)

Le Préavis municipal N° 16/2020 tel qu'amendé est refusé par 16 non, 12 oui et 4 abstentions.

9. Préavis municipal No 17/2020 : Demande de crédit de CHF 300'000. – TTC pour la réfection de la toiture et la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées du Croue ;

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas. Il passe donc la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°17/2020 tel que présenté par la Municipalité.

M. Philippe Esseiva lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui conclut à l'acceptation du préavis No 17/2020 tel que proposé.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Rossier explique qu'il est question de refaire toute la toiture et demande sur quel poste financier du budget se trouve la réfection de la toiture.

M. Nicolas Ray répond qu'il ne s'agit que de la ferblanterie.

M. Eric Jaquet demande quelle sera la capacité de la cuve étanche de rétention.

M. Nicolas Ray répond que la cuve qui est prévue aura une capacité de 5000 litres.

Le Président fait procéder au vote.

Le Préavis municipal N° 17/2020 est accepté à l'unanimité (30 oui, 0 non et 2 abstentions).

10. Réponse au postulat Grandjean : Postulat invitant la Municipalité à étudier l'opportunité « de quitter le RAT et de créer une nouvelle structure d'accueil en partenariat avec d'autres communes qui partagent notre souci de financement » ;

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose. Ce n'est pas le cas. Il passe donc la parole au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Nicolas Vout lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité a conclu d'accepter la réponse au postulat Grandjean tel que proposé par la Municipalité.

Réponse au postulat Grandjean : est acceptée à l'unanimité (30 oui, 0 non et 2 abstentions).

11. Divers et propositions individuelles ;

Le Président informe qu'à ce jour il n'a encore reçu aucune candidature pour le poste de secrétaire suppléant/e et rappelle que toute candidature est la bienvenue et que tout dossier peut être déposé au bureau du Conseil.

M. Eric Jaquet demande des informations sur l'avancement du plan d'aménagement du territoire.

M. Nicolas Ray répond que le Canton l'a informé que tous les services n'ont pas rendu leurs synthèses le 30 août 2020. Il explique être dans l'attente du retour du Canton, mais que deux services n'ont pas encore rendu leurs rapports car ils sont submergés. Il a l'espoir de pouvoir encore le mettre à l'enquête au début de l'année 2021.

M. Frédéric Boy demande quels sont ces services qui n'ont pas encore rendu leurs rapports.

M. Eric Jaquet demande des informations sur le chauffage du CCS.

M. Christian Dugon répond que les investigations continuent. Il explique qu'un rendez-vous est prévu avec la cinquième entreprise intéressée afin d'examiner sa proposition pour l'extension du réseau avec une continuité sur l'année prochaine.

12. Annonce de préavis futurs ;

M^{me} la Syndique annonce les préavis suivants pour la séance du Conseil du 15 février 2021 :
Un préavis pour le CCS concernant la remise à niveau de l'informatique et des installations de la prévention incendie, probablement un préavis relatif à la prospection de la nappe de la Cézille « **SIDEMO** » (partenariat intercommunal entre Arzier-Le Muids, Genolier et Gland), évidemment l'achat des portacabines et finalement un préavis pour le récupérateur de balles au stand de tir.

M^{me} la Syndique ajoute que malheureusement il n'y a pas de fondue, ce soir, mais dit avoir eu le plaisir de passer cette année avec tous et d'avoir l'espoir de pouvoir se revoir autour d'un verre en 2021.

Toute la Municipalité se joint à elle pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année, le meilleur pour 2021 et avant tout la santé : « **le bonheur tout simplement** ».

Le Président clôt la séance, en remerciant la présence de chacune et de chacun pour ce Conseil et au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes : « **Au plaisir de tous se revoir en 2021** ».

La séance est levée à 21h25

Le Président
Christophe Patarin

La Secrétaire
Maryline Thalmann Giavina